



Copie de RÉSOLUTION du 14 décembre 2022

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG

À la séance ordinaire du conseil de la MRC de Memphrémagog, en la salle des délibérations de la MRC de Memphrémagog au 455 rue MacDonald à Magog, le 14 décembre 2022 à 15 h 30, conformément aux dispositions de la Loi et des règlements, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants: TOUS PRÉSENTS

formant quorum sous la présidence du préfet, Jacques Demers.

M. Guy Jauron, greffier-trésorier, est également présent.

CALENDRIER DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL 2023

Considérant que le *Code municipal du Québec*, à l'article 148, prévoit que le conseil d'une MRC établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE VINCIAINE PEETERS APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SIMON ROY ET RÉSOLU

Que le conseil de la MRC adopte le calendrier annuel des séances ordinaires de son conseil pour l'année 2023, selon ce qui suit :

18 janvier 2023	15 h 30	16 août 2023	15 h 30
15 février 2023	15 h 30	20 septembre 2023	15 h 30
15 mars 2023	15 h 30	18 octobre 2023	15 h 30
19 avril 2023	15 h 30	22 novembre 2023	15 h 30
17 mai 2023	15 h 30	13 décembre 2023	15 h 30
21 juin 2023	15 h 30		

ADOPTÉ

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 15 décembre 2022

Guy Jauron
Greffier-trésorier